

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 30 janvier (30/01/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maité GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maité GARRIGUES), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Fabienne MAERTEN), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Madame Muriel VALETTE), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur ANDRAL est nommé secrétaire de séance.

MARCHES PUBLICS

14 – 30 janvier 2020

14. Marché de travaux d'extension du réseau d'éclairage public, renouvellement et entretien – (marché à bons de commande reconductible)

Rapporteur : Madame HEMERY.

VU l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales donnant délégation à Monsieur le Maire à signer les marchés,

VU la délibération du 24 avril 2014 fixant le seuil de délégation de signature de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

VU le rapport de Jean-Michel HENRYOT proposant de se prononcer sur :

- l'autorisation préalable du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de souscrire le marché de travaux d'extension du réseau d'éclairage public, renouvellement et entretien, après consultation,

CONSIDERANT que la réalisation des prestations est subordonnée à la conclusion d'un marché à bons de commande reconductible trois fois avec un montant maximum de 120 000 € HT/an,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la passation d'un marché fractionné à bons de commande par procédure adaptée pour une durée d'un an reconductible trois fois avec la valeur maximum telle que définie précédemment pour le programme de travaux d'extension du réseau d'éclairage public, renouvellement et entretien,

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire le marché à intervenir et les reconductions annuelles ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme

Moissac le 31 janvier 2020

Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Moissac. The seal contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' and '31100 MOISSAC'. Overlaid on the seal is a blue ink signature that reads 'Jean-Michel HENRYOT'.

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :